

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2208

20 septembre 2011

SOMMAIRE

Atom Company	105954	Château Thei S.A.	105965
BBTPS S.à r.l.	105946	Commercial Investment Alcobendas S.à r.l.	105963
Belgard S.A.	105947	Compagnie Financière Privée	105964
Bellisio International S.A.	105947	Compagnie Immobilière Luxembourgeoi- se	105964
Bellisio International S.A.	105948	Consult & Concept S.A.	105964
Bercavi S.A.	105948	Corsair III Investments International S.à r.l.	105967
Bergmann A.G.	105948	Credit Suisse Valhalla Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	105967
Best Living sarl	105971	Fenix International S.A.	105976
Biancamano Luxembourg S.A.	105949	Fermain Investments S. à r.l.	105947
Black Stone S.A., SPF	105949	Fermain Investments S.C.S.	105947
Bolly S.A.	105953	Grand Mogul Holdings S.à r.l.	105955
BRIF LUX 1 S.à r.l.	105953	Maxxon Holdings S.A.	105965
Brights Consulting Luxembourg s.à r.l. ..	105954	Minorco Peru Holdings S.à r.l.	105969
Brocquevil S.A.	105954	Morgan Stanley Luxembourg Equity Hol- dings S.à r.l.	105955
Business Contact Holding S.A.	105954	Pescahold S.A.	105962
CAE Euroco S.à r.l.	105967	Pradera Management S.à r.l.	105984
CAE Euroco S.à r.l.	105968	QQP	105967
CAE Investments	105968	Shell Finance Luxembourg	105953
CAE Management Luxembourg	105968	Shell Treasury Luxembourg	105968
CAE Management Luxembourg	105973	SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve	105948
Cantal Investments S.à r.l.	105955	Silvia HoldCo S.à r.l.	105949
CapMan Mezzanine V Manager S.A.	105962	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.	105938
CapMan Public Market Manager S.A.	105962	St George's Retail Park S. à r.l.	105974
CAPM Group S.A.	105973	TC Investments II S.à r.l.	105977
Capras SA	105973	TMD Friction Finance S.A.	105962
Carglass S.à r.l.	105983	TSL Distribution	105964
Carmela S.à r.l.	105973		
Carpathian Holdings S.à r.l.	105962		
CBS CSI Distribution - CBS-Lux Holding LLC S.C.S.	105984		
CBS Luxembourg S.à r.l.	105984		
Cedar Capital Luxembourg S.à r.l.	105963		
Cedar Capital Luxembourg S.à r.l.	105963		

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

In the year two thousand eleven, on the first of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg:

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Strassen, constituted by a notarial deed on June 8th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1192 of December 19th, 2001. The Articles of Incorporation have been modified at last time by a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on December 21st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 594 dated March 30th, 2011.

The meeting was opened by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, with same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoît LEPAGE, accounting and corporate officer, residing professionally at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of FORTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 45,865,300) to raise it from its present amount of ONE HUNDRED SEVENTY MILLION ONE HUNDRED FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 170,104,700) to TWO HUNDRED FIFTEEN MILLION NINE HUNDRED SEVENTY THOUSAND EURO (EUR 215,970,000) by creation and issue of NINE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED AND SIX (917,306) new shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares. The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind for an amount of FORTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 45,865,300).

2. Subscription of the NINE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED AND SIX (917,306) new shares by LLC "NLMK Overseas Holdings", incorporated and existing under the laws of Russian Federation and with registered office at 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russia.

3. Acknowledgment of waiver of preferential subscription right in connection with the present capital increase.

4. Restatement of the Articles of the Association substantially as attached to the proxies.

5. Acceptance of the resignation of the members of the Board of Directors and appointment of Mr Horacio Malfatto, Mrs Maria Starstina and Mr Igor Sarkits as new directors. Appointment of Mr Horacio Malfatto as Managing Director and as Chairman.

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of FORTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 45,865,300) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED SEVENTY MILLION ONE HUNDRED FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 170,104,700) to TWO HUNDRED FIFTEEN MILLION NINE HUNDRED SEVENTY THOUSAND EURO (EUR 215,970,000) by creation and issue of NINE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED AND SIX (917,306) new shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Second resolution

The general meeting, having noted that the existing shareholder NLMK International B.V. has waived his preferential subscription right in connection with the present capital increase, decides to accept the subscription and payment of the

newly issued shares by LLC "NLMK Overseas Holdings", incorporated and existing under the laws of Russian Federation and with registered office at 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russia, here represented by Mr Benoît LEPAGE, named, by virtue of a proxy given in Lipetsk (Russia) on June 29th, 2011,

who declares to subscribe the NINE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED AND SIX (917,306) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to FORTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 45,865,300).

Which contribution in kind was subject to a special report drawn up by a "réviseur d'entreprises" the limited company called "Audit Conseil Services Sà rl", established and having its registered office at L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B n° 142685, on July 1st, 2011, 2011,

which report drawn up in accordance with article 26-1 of the law of August 10th, 1915, as modified by the law of April 24th, 1983, concludes that:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued."

Said report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting decides to restate the articles of association of the Company, without however changing neither the name, neither the object, neither the closing date of the accounting period nor the date of the annual general meeting which will henceforth read as follows:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A."

Art. 2. The registered office of the Company is established in Strassen.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships.

It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Subsidiaries, affiliated companies or to any other company of the Group. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at TWO HUNDRED FIFTEEN MILLION NINE HUNDRED SEVENTY THOUSAND EURO (EUR 215,970,000) represented by FOUR MILLION THREE HUNDRED NINETEEN THOUSAND FOUR HUNDRED (4,319,400) shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. Each certificate must be signed by the Sole Director or two Directors.

The Company shall issue shares in registered form only.

Any transfer of shares shall be a written contract with signatures of the transferor and transferee.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the General Meeting, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the General Meeting.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of June at 15.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Fourth resolution

The general meeting, accepts the resignation of the current directors Mr Karen Sarkisov, Mr Antonio GOZZI, Mr Benedict SCIORTINO and Mr Oleg BAGRIN of the Company with effect as of July 1st, 2011 and grants them full discharge for the execution of their mandate up to this date.

The General Meeting appoints Mr Horacio Malfatto, Mrs Maria Starostina and Mr Igor Sarkits, as Directors of the Company with effect as of July 1st, 2011.

Mr Horacio Malfatto is appointed as Managing Director and as Chairman with effect as of July 1st, 2011.

Their mandate will be ending at the end of the General Meeting which will take place in 2017.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.» (la «Société»), avec siège social à Strassen, constituée par acte notarié en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 19 décembre 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 594 du 30 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît LEPAGE, accounting and administrative officer, avec adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social à concurrence de QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 45.865.300) en vue de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS CENT QUATRE MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 170.104.700) à DEUX CENT QUINZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 215.970.000) par la création et l'émission de NEUF CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SIX (917.306) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. L'augmentation de capital se fera par un apport nature d'un montant de QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 45.865.300).

2. Souscription des NEUF CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SIX (917.306) actions nouvelles par LLC "NLMK Overseas Holdings", constituée sous et régie par les lois de la Fédération de Russie et ayant son siège social à 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russie.

3. Renonciation du droit de souscription préférentiel par rapport à la présente augmentation de capital.

4. Refonte intégrale des statuts de la Société en substance tel qu'attaché aux procurations.

5. Acceptation des démissions des membres du Conseil d'Administrateurs et nomination de Monsieur Horacio Malfatto, Madame Maria Starostina et Monsieur Igor Sarkits en tant que nouveaux administrateurs. Nomination de Monsieur Horacio Malfatto en tant qu'administrateur-délégué et Président du conseil d'administration.

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 45.865.300) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS CENT QUATRE MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 170.104.700) au montant de DEUX CENT QUINZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 215.970.000) par la création et l'émission de NEUF CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SIX (917.306) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ayant constaté que l'actionnaire NLMK International B.V. existant a expressément renoncé à l'exercice de son droit de souscription préférentiel, décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, par LLC "NLMK Overseas Holdings", constituée sous et régie par les lois de la Fédération de Russie et ayant son siège social à 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russie, ici représentée par Monsieur Benoît LEPAGE, présumé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lipetsk (Russie) le 29 juin 2011,

laquelle déclare souscrire les NEUF CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SIX (917.306) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion d'une créance qu'elle détient sur la Société, à concurrence de QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 45.865.300).

Lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société anonyme dénommée "Audit Conseil Services Sà r.l ", établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen,, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142685, en date du 1^{er} juillet 2011.

Lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued."

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte intégrale des statuts sans toutefois changer ni le nom, ni l'objet, ni la date de clôture de l'exercice social ni la date de l'assemblée générale annuelle qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises quelles que soient leurs formes et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange, ou de toute autre manière, des capitaux et actions et autres titres, obligations, obligations non cautionnées, certificats de dépôt et autres titres de créance et, de façon plus générale, tous les titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée quelle qu'elle soit, incluant les sociétés de personne. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

d'une société ou d'une entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter selon toutes modalités. Elle peut émettre des billets à ordre, des obligations et débetures et toutes sortes de titres de créances et/ou titres de participation. La Société peut prêter des fonds dont des produits d'emprunt et/ou émettre des titres de créance au nom de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société du groupe. Elle peut également accorder des garanties et des participations au bénéfice de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre hypothéquer, nantir, transférer, grever ou hypothéquer autrement l'ensemble ou une partie de ses actifs.

La Société peut généralement employer des techniques et des instruments de rentabilisation de ses investissements, incluant des techniques et instruments destinés à protéger la Société des créanciers, des fluctuations monétaires, des variations des taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser des opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions afférentes à ses biens immobiliers ou biens meubles, et se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT QUINZE MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (215.970.000.- EUR) représenté par QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX-NEUF MILLE QUATRE CENTS (4.319.400) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.-EUR) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en certificats représentatifs de titres unitaires ou de plusieurs actions. Chaque certificat doit être signé par l'Administrateur Unique ou deux Administrateurs.

La Société n'émettra aucun titre au porteur.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels Monsieur Karen Sarkisov, Monsieur Antonio Gozzi, Monsieur Benedict Sciortino et Monsieur Oleg Bagrin avec effet au 1^{er} juillet 2011 et de leur octroyer décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Horacio Malfatto, Madame Maria Starostina et Monsieur Igor Sarkits, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011

Monsieur Horacio Malfatto est nommé administrateur délégué et Président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente est évalué à environ sept mille euros (7.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, B. Lepage et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2011. LAC/2011/30958. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098712/479.

(110111571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

BBTPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.023.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106014/10.

(110121157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Belgard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 34.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106016/9.

(110121187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**Fermain Investments S.C.S., Société en Commandite simple,
(anc. Fermain Investments S. à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 132.376.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Fermain Investments S.à r.l. (actuellement Fermain Investments S.C.S.), ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, inscrite sous le numéro B 132.376 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2771 du 30 novembre 2007,

acte enregistré à Luxembourg AC, le 31 août 2007, LAC/2007/24536, aux droits de douze euros € et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 8 novembre 2007 sous le numéro L070152730.05, une erreur matérielle s'est glissée tant dans la version anglaise que dans la version française relative à la dénomination de l'associé sous le no.XV.

En effet, les deux versions anglaise et française indiquent la dénomination de l'associé sub XV. comme «Waderslade Limited» au lieu de «Walderslade Limited».

Il y a donc lieu de rectifier la dénomination du comparant sub XV. Comme suit:

Version anglaise:

«XV. Walderslade Limited, a company incorporated under the laws of Isle of Man, having its registered address at St James' Chambers, Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM99 1PP, by virtue of a proxy given in Guernsey, on July 2, 2007;»

Version française:

«XV. Walderslade Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey ayant son siège social à St James' Chambers, Athol Street, Douglas, Ile de Man, IM99 1PP, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 2 juillet 2007;»

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31894. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2011111642/35.

(110127738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Bellisio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BELLISIO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011106017/11.

(110121165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Bellisio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BELLISIO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011106018/11.

(110121389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Bercavi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106019/9.

(110121213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.478.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mardi 12 juillet 2011 à 11.00 heures
à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin*

Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Patrice CROCHET et Jean-Marc DE VOLDER, domiciliés 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg, ainsi que de la société FIDUPAR, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et représentée par Monsieur Noël DIDIER, domicilié au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31/12/2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au poste de Réviseur d'Entreprises, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2011.

Pour extrait
Signature / Signature
Le Président de l'Assemblée / -

Référence de publication: 2011109222/23.

(110122786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Bergmann A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.808.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011106020/14.

(110121984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Biancamano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 114.803.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106021/10.

(110121363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Black Stone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 30.621.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106025/9.

(110121708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.845.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Silvia HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 January 2008 number 229 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.845 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), dated 26 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 April 2010 number 703.

The meeting was declared open at 6.30 p.m by Me Charles MONNIER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Caroline TAUDIERE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime BERTOMEU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-four thousand one hundred three euro and eighty-one cents (EUR 384,103.81.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of three hundred ninety-six thousand six hundred three euro and eighty-one cents (EUR 396,603.81.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of thirty point seven two eight three zero four eight euro (EUR 30.7283048.-) so as to

raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of thirty-one point seven two eight three zero four eight euro (EUR 31.7283048.-) per share, by a contribution in kind.

2 To decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-four thousand one hundred three euro and eighty-one cents (EUR 384,103.81.-) so as to reduce it from its current amount of three hundred ninety-six thousand six hundred three euro and eighty-one cents (EUR 396,603.81.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of thirty point seven two eight three zero four eight euro (EUR 30.7283048.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-one point seven two eight three zero four eight euro (EUR 31.7283048.-) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

3 To confirm the amount of the Company's subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares, and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-four thousand one hundred three euro and eighty-one cents (EUR 384,103.81.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of three hundred ninety-six thousand six hundred three euro and eighty-one cents (EUR 396,603.81.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of thirty point seven two eight three zero four eight euro (EUR 30.7283048.-) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of thirty-one point seven two eight three zero four eight euro (EUR 31.7283048.-) per share, by a contribution in kind from Triton Fund II No.2 L.P., TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P., Triton Fund II L.P., TWO Triton Fund F&F L.P. and TWO Triton Fund (Executives) L.P. (the "Shareholders"), all existing shareholders of the Company, consisting of claims in the total amount of three hundred eighty-four thousand one hundred three euro and eighty-one cents (EUR 384,103.81.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholders of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholders declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholders further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind made to the Company, which amounts to three hundred eighty-four thousand one hundred three euro and eighty-one cents (EUR 384,103.81) and corresponds to the amount of the capital increase."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-four thousand one hundred three euro and eighty-one cents (EUR 384,103.81.-) so as to reduce it from its current amount of three hundred ninety-six thousand six hundred three euro and eighty-one cents (EUR 396,603.81.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of thirty point seven two eight three zero four eight euro (EUR 30.7283048.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-one point seven two eight three zero four eight euro (EUR 31.7283048.-) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to confirm the amount of the Company's subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares, and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned at 6.45 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Silvia HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner le 19 décembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 janvier 2008, numéro 229 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.845 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), du 26 janvier 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 avril 2010, numéro 703.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Me Charles MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Caroline TAUDIERE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Maxime BERTOMEU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 384.103,81,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille six cent trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 396.603,81,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de trente virgule sept deux huit trois zéro quatre huit euros (EUR 30,7283048,-) afin de le porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à trente-et-un virgule sept deux huit trois zéro quatre huit euros (EUR 31,7283048,-) par part sociale, par un apport en nature.

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 384.103,81,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-seize mille six cent trois euros et quatre-vingt-un cents (EUR 396.603,81,-) à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de trente virgule sept deux huit trois zéro quatre huit euros (EUR 30,7283048,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un virgule sept deux huit trois zéro quatre huit euros (EUR 31,7283048,-) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

3 Confirmation du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F, et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 384.103,81,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille six cent trois euros et quatre-vingt-un cents (EUR 396.603,81,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et d'augmenter la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de trente virgule sept deux huit trois zéro quatre huit euros (EUR 30,7283048,-) de le porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à trente-et-un virgule sept deux huit trois zéro quatre huit euros (EUR 31,7283048,-) par part sociale, par un apport en nature de Triton Fund II No.2 L.P., TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P., Triton Fund II L.P., TWO Triton Fund F&F L.P. et TWO Triton Fund (Executives) L.P. (les "Associés"), tous associés de la Société, consistant en des créances d'un montant total de trois cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 384.103,81,-) (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport par les Associés a été rapportée au notaire soussigné.

Les Associés ont déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Les Associés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature fait à la Société qui s'élève à trois cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 384.103,81) et correspond au montant de l'augmentation de capital.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 384.103,81,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-seize mille six cent trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 396.603,81,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et de réduire la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de trente virgule sept deux huit trois zéro quatre huit euros (EUR 30,7283048,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un virgule sept deux huit trois zéro quatre huit euros (EUR 31,7283048,-) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et d'allouer le surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de confirmer le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F, et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Monnier, C. Taudière, M. Bertomeu, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 juillet 2011. Relation: RED/2011/1402. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108986/211.

(110124639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.812.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 27 mai 2011

Le Conseil de Gérance décide, pour autant qu'il soit nommé par l'associé unique, de réélire Monsieur Patrick DEBAERE, né le 30 mars 1964 à Anvers et résidant en Belgique, Schildpadstraat 12 à 1850 Grimbergen en qualité de Président du Conseil de Gérance et de lui confier la gestion journalière de la société.

Résolutions de l'associé unique du 9 juin 2011

L'associé réélit en qualité de Gérants pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2012, Monsieur Patrick DEBAERE et Mesdames Laurence MACORS, Catharina CLABOTS et Frances HINDEN.

Sur proposition du Conseil de Gérance, l'associé unique marque son accord pour confier la gestion journalière de la société à Monsieur Patrick DEBAERE, Gérant, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2012.

L'associé décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises et pour un terme d'un an, la S.à.r.l. PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est situé à L-1014 Luxembourg, route d'Esch 400, B.P. 1443.

Patrick Debaere

Président et Gérant en charge de la gestion journalière

Référence de publication: 2011107350/21.

(110120749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Bolly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.846.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOLLY S.A.

Référence de publication: 2011106029/11.

(110121200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

BRIF LUX 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.287.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106030/10.

(110121163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Brights Consulting Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.064.

Suite à la cession de parts du 29 juin 2011, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:

BRIGHTS CONSULTING Inc 100 parts sociales

Domingo De La Cruz

Gérant unique

Référence de publication: 2011106031/11.

(110121443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Atom Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.483.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 29 juillet 2011, Madame Adeline MASSON, née à Jarny (France), le 25 septembre 1975, demeurant à F-54700 Giraumont, 6, rue de Maupeou (France),

a cédé:

les 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société, à

Monsieur Olivier THOMAS, né à Rouen (France), le 7 octobre 1972, demeurant à F-54700 Giraumont, 6, rue de Maupeou (France),

lequel est désormais propriétaire de la totalité des 100 (cent) parts sociales de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011110740/22.

(110126728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Brocquevil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011106032/11.

(110121143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Business Contact Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011106034/11.

(110121141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Cantal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 620.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2011106036/15.

(110121790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.117.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 21 juin 2010, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 30 novembre 2010, le mandat de Réviseurs d'Entreprises de Deloitte S.A. ayant son siège social au 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011106284/17.

(110121374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Grand Mogul Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 162.195.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M^e Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 July 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositories and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Grand Mogul Holdings S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at one million US dollars (USD 1,000,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital.

In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The ten thousand (10,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird New Mongolia Fund, LP. prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of one million US dollars (USD 1,000,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:
 - Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA; and
 - Mr. Steven GORELIK, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.
- 2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird New Mongolia Fund, LP., une société a commandite régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2011,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Grand Mogul Holdings S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à un million dollars US (USD 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital

social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les dix mille (10.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird New Mongolia Fund, LP., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million dollars US (USD 1.000.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions

Et à l'instant l., associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Steven GORELIK, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. LAC/2011/31096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101002/339.

(110115419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Pescahold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 161.235.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique du 5 juillet 2011 que Messieurs Manuel Fernandez et Pablo Fernandez (demeurant professionnellement à rua José Fernandez Lopez s/n, E-36320 Chapela-Redondela-Pontevedra) ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

Il résulte de la même résolution que Madame Pascale Finck-Braibant et Monsieur Laurent Zandona (demeurant professionnellement à 12 rue Léon Laval, L-3372 Luxembourg) ont été nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PESCAHOLD S.A.

Pascale FINCK-BRAIBANT / Alain HUBERTY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011106358/17.

(110121653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.571.

Les comptes annuels pour la période du 21 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106037/11.

(110121615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CapMan Public Market Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106038/10.

(110121617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Carpathian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.025,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106039/11.

(110121610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

TMD Friction Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.329.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société prises en date du 17 juin 2011

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue le 17 juin 2011 à Luxembourg, l'actionnaire a décidé de renommer, avec effet rétroactif au 27 mai 2011, les membres du conseil d'administration de la

Société (le Conseil d'Administration), pour un mandat qui arrivera à son terme à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société chargée d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant en 2011.

Par conséquent, à compter du 27 mai 2011, le Conseil d'Administration de la Société est composé des membres suivants:

- John Hudson; et
- Derek Whitworth,

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

21 July 2011.

TMD Friction Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111848/22.

(110127696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Cedar Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106040/9.

(110121078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Cedar Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.643.

EXTRAIT

En date du 25 juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ramsey Mankarious, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Jennifer Mankarious, 41 Lyndhurst Road, NW3 5PE Londres, Royaume Uni, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106041/15.

(110121104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Commercial Investment Alcobendas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 76.874.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011106043/11.

(110121571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Compagnie Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.696.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 mai 2011 au siège social

Le conseil accepte la démission de la société Gaëtan Piret SPRL en tant qu'administrateur de la société et coopte en son remplacement Monsieur Gaëtan Piret, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle (Belgique), Avenue de Hamoir, 24i, né le 8 juillet 1958 à Uccle

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106079/13.

(110121140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

COFIPRI, Compagnie Financière Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.228.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106045/9.

(110121313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Consult & Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 153.746.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106047/9.

(110121270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

TSL Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 115.302.

—
L'an deux mille onze, le vingt-six juillet,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

Monsieur Sébastien THIRY, indépendant, né le 27 décembre 1977, demeurant au 76, rue de Luxembourg à L-8140 Bridel, et,

Le comparant est le seul et unique associé de TSL Distribution, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.302, constituée suivant acte notarié en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1134 du 12 juin 2006 (ci-après la «Société»).

Le comparant, représentant la totalité du capital social, requiert le notaire soussigné de prendre acte de ses décisions comme suit:

Première résolution:

L'associé unique décide de supprimer les mots «et plus particulièrement de pneus et tous accessoires pour voitures, motos et tous autres véhicules» dans le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon vers L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Bettembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. THIRY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011 /33786. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011112780/36.

(110127758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Château Thei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.835.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 17 mai 2010

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Frederik ROB / Kris GOORTS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011106070/14.

(110122035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Maxxon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 157.041.

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Pardevant le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires, respectivement leurs mandataires, de la société anonyme "MAXXON HOLDINGS S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.041.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 26 janvier 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra KAISER, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Nathalie HABAY, senior corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de 5.010.000,-EUR pour le porter de son montant actuel de 32.000,-EUR à 5.042.000,-EUR, par la création et l'émission de 50.100 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,-EUR chacune.
2. Souscription des 50.100 nouvelles actions par SKYSAIL AG.
3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage; aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions dix mille euros (5.010.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,-EUR) à cinq millions quarante-deux mille euros (5.042.000,-EUR), par la création et l'émission de cinquante mille cent (50.100) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

Est intervenue:

SKYSAIL AG, la société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-6304 Zug, Bundesstrasse, 5, inscrite auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug, sous le numéro CH-170.3.034.833-1, ici représentée par Madame Sandra KAISER, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

SKYSAIL AG, agissant comme ci-avant déclare souscrire, avec l'accord de tous les actionnaires, toutes les cinquante mille cent (50.100) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, et les libérer par apport en nature, par conversion partielle de créances liquides et exigibles que le souscripteur a envers la Société pour un montant de cinq millions dix mille euros (5.010.000,-EUR).

Rapport du réviseur d'entreprises

L'augmentation par apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi en date du 6 juin 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant, ABACAB S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, dans lequel les apports ont été décrits et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions quarante-deux mille euros (5.042.000,-EUR), divisé en cinquante mille quatre cent vingt (50.420) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de 3.800,-EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites personnes ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Nathalie HABAY, Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110173/81.

(110126529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Corsair III Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Investments International S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106048/11.

(110122039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Credit Suisse Valhalla Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 250.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.568.

Par résolutions signées en date du 25 juillet 2011, l'associé unique a accepté la démission de M. Mario Meisch, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A

Domiciliataire

Référence de publication: 2011106049/15.

(110121254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106050/11.

(110121075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

QQP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.803.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de

- M. Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg

- M. Marinus Schmitt, Seestrasse 104, 8802 Zurich Switzerland

- M. Stefano Bianchi, Freigutstrasse 12, 8002 Zurich, Switzerland

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Pour QQP

Référence de publication: 2011106385/17.

(110121601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106051/11.

(110121076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CAE Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 224.219.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 61.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106052/11.

(110121134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CAE Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.323.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106053/11.

(110121238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Shell Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 97.745.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 27 mai 2011

Le Conseil de Gérance décide, pour autant qu'il soit nommé par l'associé unique, de réélire Monsieur Patrick DEBAERE, né le 30 mars 1964 à Anvers et résidant en Belgique, Schildpadstraat 12 à 1850 Grimbergen en qualité de Président du Conseil de Gérance et de lui confier la gestion journalière de la société.

Résolutions de l'associé unique du 9 juin 2011

L'associé réélit en qualité de Gérants pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2012, Monsieur Patrick DEBAERE et Mesdames Laurence MACORS, Catharina CLABOTS et Frances HINDEN.

Sur proposition du Conseil de Gérance, l'associé unique marque son accord pour confier la gestion journalière de la société à Monsieur Patrick DEBAERE, Gérant, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2012.

L'associé décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises et pour un terme d'un an, la S.à.r.l. PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est situé à L-1014 Luxembourg, route d'Esch 400, B.P. 1443.

Patrick Debaere

Président et Gérant en charge de la gestion journalière

Référence de publication: 2011107355/21.

(110120746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Minorco Peru Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.020,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.311.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anglo South America Limited, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hereby represented by Mrs Chantal SALES, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 19 July, 2011, (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of MINORCO PERU HOLDINGS S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.311, which transferred its registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 28th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1121 of May 26th, 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand ten US Dollars (USD 50,010.-) by an amount of ten US Dollars (USD 10.-) to an amount of fifty thousand twenty US Dollars (USD 50,020.-) and to pay a share premium of one million eight hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety US Dollars (USD 1,819,990.-);
2. To issue ten (10) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;
3. To accept subscription for these new shares by Anglo South America Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash;
4. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company;

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand ten US Dollars (USD 50,010.-) by an amount of ten US Dollars (USD 10.-) to an amount of fifty thousand twenty US Dollars (USD 50,020.-) and to pay a share premium of one million eight hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety US Dollars (USD 1,819,990.-);

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue ten (10) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription – Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe for all the ten (10) new shares having each a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) in a total amount of ten US Dollars (USD 10.-) and to make payment for such new shares and the share premium of an amount of one million eight hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety US Dollars (USD 1,819,990.-) by a contribution in cash.

The total amount of one million eight hundred and twenty thousand US Dollars (USD 1,820,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the ten (10) new shares to itself as Subscriber.

Third resolution

The Meeting resolves, further to the first resolution, to amend article 6.1. of the Articles, in its English version, as follows:

“ **6.1.** The Company’s issued capital is set at fifty thousand twenty US Dollars (USD 50,020.-) represented by fifty thousand twenty (50,020) Repurchaseable Ordinary Shares of a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and date first written above.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Anglo South America Limited, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Chantal SALES, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg le 19 juillet 2011,

(l’Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu’il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée MINORCO PERU HOLDINGS S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.311, qui a transféré son siège social des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg selon acte du notaire instrumentaire du 28 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1121 du 26 mai 2011.

L’Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de cinquante mille dix dollars (USD 50.010.-) par un montant de dix dollars US (USD 10.-) à un montant de cinquante mille vingt dollars US (USD 50.020.-) et paiement d’une prime d’émission d’un million huit cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US (USD 1.819.990.-);

2. Émission de dix (10) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale d’un dollar US (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Anglo South America Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l’article 6.1. des statuts de la Société

Ceci ayant été déclaré, l’Associé Unique représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dix dollars (USD 50.010.-) par un montant de dix dollars US (USD 10.-) à un montant de cinquante mille vingt dollars US (USD 50.020.-) et paiement d’une prime d’émission d’un million huit cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US (USD 1.819.990.-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre dix (10) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré vouloir souscrire aux dix (10) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et d'une valeur totale égale à dix dollars US (USD 10,-) et vouloir libérer intégralement ces parts sociales nouvelles ensemble avec la prime d'émission d'un montant d'un million huit cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US (USD 1.819.990,-) par un apport en espèces.

Le montant total d'un million huit cent vingt mille dollars US quatrevingt-huit cents (USD 1.820.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération intégrale et d'émettre les dix (10) parts sociales nouvelles à lui-même en qualité de Souscripteur.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier suite à la première résolution ci-dessus, l'article 6.1. des Statuts, dans sa version française, comme suit:

« **6.1.** La Société a un capital émis de cinquante mille vingt dollars US (USD 50.020,-) représenté par cinquante mille vingt (50.020) Parts Sociales Ordinaires Rachetables d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Sales et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33766. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106951/136.

(110122741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Best Living sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3430 Dudelange, 3, rue Ry Boissaux.

R.C.S. Luxembourg B 162.401.

— STATUTS

L'an deux mil onze.

Le quatorze juillet.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Chantal MAIOLATESI, Financial Analyst, née à Esch/Alzette le 2 mai 1963 (No. Matricule 19630502147), demeurant à L-3430 Dudelange, 3 rue Ry Boissaux;

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «BEST LIVING sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion, le marketing, la mise en valeur ainsi que l'administration et l'exploitation sous toutes formes quelconques d'immeubles de toutes natures ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EURO (Euro 100.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner elle-même comme gérante unique.

Elle peut engager valablement la société par sa seule signature.

Le siège social est établi à L-3430 Dudelange, 3 rue Ry Boissaux.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Maiolatesi, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 18 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9539. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 22 juillet 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011107401/75.

(110121276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CAE Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.323.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106054/11.

(110121239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CAPM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2011106056/11.

(110121787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Capras SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.880.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPRAS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011106057/11.

(110121114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Carmela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARMELA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106058/11.

(110121847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

St George's Retail Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.509.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.959.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the unitholders of St George's Retail Park S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.959 and having a unit capital of ten million five hundred and nine thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 10,509,400) (the Company). The Company was incorporated on 17 August 2007 under the name JPMorgan GEOP Fund Luxembourg (France) Holding S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 October 2007 under number 2407. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 16 March 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – No. 1499 dated 7 July 2011.

There appeared:

1. St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, a limited company organized under the laws of Jersey, having its registered office is at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 107110;

2. St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited, a limited company organized under the laws of Jersey, having its registered office is at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 107109 (referred to, together with St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, as the Unitholders),

each of the above appearing parties, being hereby represented by Annick Braquet, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Unitholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the one hundred and five thousand and ninety-four (105,094) units, having a par value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100) each, representing the entirety of the unit capital of the Company, are duly represented at this Meeting, which is consequently validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

III. that the Unitholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Unitholders resolve to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Unitholders resolve to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.993, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The Unitholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Unitholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

In the framework of the performance of his duties, the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the Company's assets under his sole signature.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Unitholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the appearing parties, the said representative signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) des associés de St George's Retail Park S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.959, et au capital de dix millions cinq cent neuf mille quatre cents livres Sterling (GBP 10.509.400) (la Société). La Société a été constituée le 17 août 2007 sous la dénomination sociale de JPMorgan GEOP Fund Luxembourg (France) Holding S.à r.l. suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 24 octobre 2007 sous le numéro 2407. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 16 mars 2011 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – No. 1499 daté du 7 juillet 2011.

Ont comparu:

1. St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, une société organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles Anglo-normandes et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 107110;

2. St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited, une société organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles Anglo-normandes et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 107109 (désignée comme, avec St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, les Associés),

chacune des parties comparantes ci-dessus, ici représentée par Annick Braquet, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les cent cinq mille quatre-vingt-quatorze (105.094) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent livres Sterling (GBP 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur; et
4. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.993, en tant que liquidateur (le Liquidateur) en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura le droit d'effectuer tous les actes et de réaliser toutes les opérations, y compris celles et ceux visés à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer, pour des opérations ou des tâches spécifiquement déterminées, quelques-uns de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout de ce qui est requis pour la liquidation de la Société et de disposer des actifs de la Société sous sa seule signature dans l'exercice de ses fonctions.

Le Liquidateur sera autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.800.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture et traduction du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32592. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108990/142.

(110125034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Fenix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.606.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2011

Résolution:

L'assemblée constate que la société, Fiduciaire Mevea Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg, qui agit en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, a été dissoute en date du 20/01/2011.

La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg (Rcs Luxembourg B 156.455) reprend le mandat de commissaire aux comptes de la société qui viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011106150/19.

(110121769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

TC Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.207.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twenty second of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. The company VANHEC CAPITAL MANAGEMENT, S.L., with registered office in E-28035 Madrid, Spain, calle Cerro de los Alamos Blancos numero 2-B, registered with the "Registro Mercantil de Madrid" under number B85205979,

2. Mr. Jose Miguel GARRIDO CRISTO, born on October 3, 1965 in Madrid, Spain, residing in E-28046 Madrid, Spain, Calle Nuestra Senora de las Mercedes, 2, Morarlzarzal, and

3. Mr. Jose Fernando MARTINEZ BLANCO, born on August 25, 1945 in Madrid, Spain, residing in E-28008 Madrid, Spain, Calle Romero Robledo 13,

all here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, all represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "TC Investments II S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) share quotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract

between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of share quotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr. Jose Miguel GARRIDO CRISTO, five thousand seven hundred and fifty share quotas,	5,750
2. VANHEC CAPITAL MANAGEMENT, S.L., five thousand seven hundred and fifty share quotas,	5,750
3. Mr. Jose Fernando MARTINEZ BLANCO, one thousand share quotas	<u>1,000</u>
Total: twelve thousand and five hundred share quotas,	<u>12,500</u>

All the twelve thousand and five hundred (12,500) share quotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born in Bassano del Grappa (Italy), on September 3, 1971, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

ONT COMPARU:

1. La société VANHEC CAPITAL MANAGEMENT, S.L., avec siège social à E-28035 Madrid, Espagne, calle Cerro de los Alamos Blancos numero 2-B, enregistrée auprès du "Registro Mercantil de Madrid" sous le numéro B85205979,

2. Monsieur Jose Miguel GARRIDO CRISTO, né le 3 octobre 1965 à Madrid, Espagne, demeurant à E-28046 Madrid, Espagne, Calle Nuestra Senora de las Mercedes, 2, Morarlzarzal et

3. Monsieur Jose Fernando MARTINEZ BLANCO, né le 25 août 1945 à Madrid, Espagne, demeurant à E-28008 Madrid, Espagne, Calle Romero Robledo 13,

ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants, représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "TC Investments II S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents

ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, en raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire au capital comme suit:

1. Monsieur Jose Miguel GARRIDO CRISTO, cinq mille sept cent cinquante parts sociales	5.750
2. VANHEC CAPITAL MANAGEMENT, S.L., cinq mille sept cent cinquante parts sociales	5.750
3. Monsieur Jose Fernando MARTINEZ BLANCO, mille parts sociales	<u>1.000</u>
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

105983

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juillet 2011. Relation: EAC/2011/8610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011101335/353.

(110115665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Carglass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 611.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 68.931.

Il résulte d'une fusion par absorption avec Belron International S.A., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.640, que Bellux 2004 S.à r.l., une société qui avait son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et était inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.293, a été dissoute sans liquidation.

En conséquence, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante depuis le 21 juin 2011:

- Vingt-quatre mille quatre cent cinquante-neuf (24.459) parts sont détenues par Belron International S.A.;

- Une (1) part est détenue par Carglass N.V., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de Belgique et ayant son siège social au Trichterheideweg 11, B-3500 Hasselt, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Pour extrait conforme
HUGO VAN WERDE
Financial Director

Référence de publication: 2011109707/23.

(110124265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

En date du 15 juin 2011, l'associé unique de la Société a décidé:

- de renouveler le mandat de Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à la prochaine résolution qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2011, qui sera prise en 2012.

Le conseil de gérance est actuellement composé de:

- Monsieur James Bury, ayant son domicile au 60, New Broad Street, London EC2M 1JJ, Royaume-Uni.
- Monsieur Colin Campbell, ayant son domicile au 60, New Broad Street, London EC2M 1JJ, Royaume-Uni.
- Monsieur Roberto Limetti, ayant son domicile au Piazza Cavour 2, 20121 Milan, Italie.
- Madame Supreetee Saddul ayant son domicile au 33, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg.
- Monsieur Jaime Navarro ayant son domicile cl Jose Ortega y Gasset 20 7º, 28006 Madrid, Espagne.

Les gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2011.

Pour Pradera Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011110626/25.

(110126121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

CBS CSI Distribution - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 153.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106060/10.

(110122048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106061/10.

(110122043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.
